

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
192^e année
27 octobre 2016
n° 36 / 7705^e
pages 2113 à 2160

CHRONIQUE / Cumul de sanctions

Le traitement du cumul des sanctions administratives et pénales en droit interne : entre incohérences et insécurité juridique

> Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt

2126

ÉDITORIAL

2113 Cher Jean-Louis, *Michel Vivant*

ACTUALITÉS

- 2117 Transport aérien (retard) : annulation des vols vers les départements d'outre-mer
- 2118 Bail commercial (déséquilibre significatif) : compétence du tribunal de grande instance
- 2118 Commissaires aux comptes (relèvement) : procédure applicable aux syndicats professionnels
- 2119 Infractions de presse (internet) : allongement du délai de prescription
- 2120 Surveillance hertzienne : inconstitutionnalité du régime
- 2121 Création d'une commune nouvelle : inconstitutionnalité du régime
- 2121 Registre des trusts : inconstitutionnalité du régime
- 2122 Contrat de travail international (règlement Rome I) : application dans le temps

POINT DE VUE

2124 La signature électronique après le règlement européen du 23 juillet 2014, *Thibault Douville*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2134 **Chronique** : Les garanties de la procédure pénale dans la loi du 3 juin 2016 : entre illusion(s) et désillusion(s), *Jean-Baptiste Perrier*
- 2141 **Panorama** : Droit du numérique, *Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny*
- 2152 **Notes** : Vers un réexamen des décisions civiles définitives rendues en matière d'état des personnes après une condamnation de la CEDH?, *note sous CEDH 21 juill. 2016, Anne-Blandine Caire*
- 2156 Compétence internationale et préjudice financier, *note sous CJUE 16 juin 2016, Olivera Boskovic*

ENTRETIEN

2160 Pierre-Yves Gautier - D'un nouvel art de faire les lois : le cas des masters d'université

DAJLOZ



Version numérique incluse*



321636



9 782993 216361

© Conseil constitutionnel

ÉDITORIAL

Michel Vivant

2113 Cher Jean-Louis

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 0140645366
Fax 0140645466
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicto FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 0140648992

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 510 € HT (520,71 € TTC)

Étranger: 576 € HT

Prix au numéro: 23,48 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Octobre 2016

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572195550

Siret 57219555000098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572195550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

ACTUALITÉS

2116

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Surendettement: associé unique gérant
d'une EURL, *Civ. 2^e, 13 oct. 2016*

Contrat d'affaires

Transport aérien (retard):
annulation des vols vers les départements
d'outre-mer, *Civ. 1^{er}, 12 oct. 2016*

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (vente d'immeuble):
incident de saisie immobilière,
Com. 11 oct. 2016

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (déséquilibre significatif):
compétence du tribunal de grande instance,
Com. 18 oct. 2016

Société et marché financier

Commissaires aux comptes (relèvement):
procédure applicable aux syndicats
professionnels, *Com. 18 oct. 2016*

2119

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (perte de la chose):
inexécution fautive de l'entrepreneur,
Civ. 3^e, 13 oct. 2016

2119

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication

Infractions de presse (internet):
allongement du délai de prescription

Procédure pénale

Surveillance hertzienne: inconstitutionnalité
du régime, *Cons. const., 21 oct. 2016*

2120

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Octroi de mer: constitutionnalité du régime,
Cons. const., 21 oct. 2016

Création d'une commune nouvelle:
inconstitutionnalité du régime,
Cons. const., 21 oct. 2016

Fiscalité

Registre des trusts: inconstitutionnalité
du régime, *Cons. const., 21 oct. 2016*

Santé publique

Examens de biologie médicale: constitutionnalité
du régime, *Cons. const., 21 oct. 2016*

2122

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat de travail international (règlement Rome I):
application dans le temps, *CJUE 18 oct. 2016*

Sécurité sociale

Personnes handicapées (frais d'hébergement):
constitutionnalité du régime,
Cons. const., 21 oct. 2016

2123

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne
(annulation du mariage): demande par un tiers,
CJUE 13 oct. 2016



POINT DE VUE

2124

La signature électronique après le règlement européen 910/2014 du 23 juillet 2014 (eIDAS) par Thibault Douville



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2126

Le traitement du cumul des sanctions administratives et pénales en droit interne: entre incohérences et insécurité juridique par Anne-Valérie Le Fur et Dominique Schmidt

2134

Les garanties de la procédure pénale dans la loi du 3 juin 2016: entre illusion(s) et désillusion(s) par Jean-Baptiste Perrier

NOTES

2152

Vers un réexamen des décisions civiles définitives rendues en matière d'état des personnes après une condamnation de la CEDH?, note sous *CEDH 21 juill. 2016* par Anne-Blandine Caire

2156

Compétence internationale et préjudice financier, note sous *CJUE 16 juin 2016* par Olivera Boskovic

PANORAMA

2141

Droit du numérique octobre 2015 - septembre 2016 par Jacques Larrieu, Christian Le Stanc et Pascale Tréfigny



ENTRETIEN

2160

Pierre-Yves Gautier - D'un nouvel art de faire les lois: le cas des masters d'université

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr